



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent vingt-neuvième session**

**9-13 novembre 2020**

**Informations actualisées sur le Plan d'action de la FAO pour l'égalité des sexes**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mr Benjamin Davis

Directeur

Division de la transformation rurale inclusive et de la parité hommes-femmes (ESP)

Tél: +39 06570 56812

Courriel: Benjamin.Davis@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

### RÉSUMÉ

- L'évaluation des activités de la FAO en matière de parité hommes-femmes a recommandé de mettre à jour la politique de la FAO relative à l'égalité des sexes et d'élaborer un Plan d'action, assorti de cibles à court et moyen terme, pour garantir une application et un suivi adéquats des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de haut niveau.
- Le Plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré en synergie avec la révision du Cadre stratégique et l'élaboration du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025.
- Afin d'éclairer le processus de planification dans le contexte du nouveau Cadre stratégique et du prochain PMT 2022-2025, la FAO a mené une évaluation pour recenser les principaux domaines de travail et résultats liés à la parité hommes-femmes, actuellement classés comme prioritaires dans le Cadre stratégique (exercice biennal 2020-2021) et leur contribution aux objectifs révisés de la Politique relative à l'égalité des sexes. En mettant en évidence les activités qui doivent être consolidées et les domaines susceptibles d'être améliorés, l'évaluation contribuera utilement à l'élaboration du Plan d'action.
- Les conclusions montrent que la FAO a des activités importantes en matière de parité hommes-femmes, qui contribuent à la réalisation de chacun des objectifs de sa Politique relative à l'égalité des sexes. Le rapport note que la FAO est consciente de la nécessité d'intensifier les interventions réussies et les pratiques prometteuses, afin d'obtenir des effets multiplicateur et d'améliorer l'impact, en particulier au niveau des pays.
- Pour le prochain cycle de planification, la FAO établira des priorités claires répondant à chacun des objectifs de sa Politique relative à l'égalité des sexes. Il est prévu que la parité hommes-femmes jouera un rôle crucial dans le nouveau Cadre stratégique, qu'elle restera potentiellement un thème transversal et sera reflétée dans les domaines programmatiques prioritaires liés à des objectifs de développement durable (ODD) à des cibles spécifiques. Il importera d'inclure dans le nouveau Cadre stratégique les activités qui contribuent aux objectifs de la Politique relative à l'égalité des sexes, en tenant pleinement compte des leçons apprises.

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à examiner le contenu du présent document et à donner les indications qu'il jugera utile.

### Projet d'avis

#### **Le Comité:**

- **a pris note des activités importantes liées à la parité hommes-femmes qui contribuent à chacun des objectifs de la Politique relative à l'égalité des sexes dans le contexte du Cadre stratégique actuel (exercice biennal 2020-2021);**
- **a reconnu la pertinence des conclusions de l'évaluation selon laquelle les activités en matière de parité hommes-femmes, sont un apport important dans le contexte de l'élaboration du Plan d'action pour l'égalité des sexes;**
- **a déclaré attendre avec intérêt de recevoir, en 2021, le Plan d'action élaboré en synergie avec le nouveau Cadre stratégique et le PMT 2022-2025; enfin**
- **s'est félicité que la parité hommes-femmes joue un rôle crucial dans le nouveau Cadre**
- **stratégique, qu'elle reste potentiellement un thème transversal et soit reflétée dans les domaines programmatiques prioritaires liés à des ODD et à des cibles spécifiques.**

## I. Contexte

1. L'évaluation des activités de l'Organisation en matière de parité hommes-femmes<sup>1</sup> a reconnu la pertinence et la validité de la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes, qui sert de cadre général à ses activités dans ce domaine. Elle a recommandé de mettre à jour la Politique de la FAO relative à l'égalité des sexes et d'élaborer un Plan d'action, assorti de cibles à court et moyen terme permettant de mettre en pratique et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de haut niveau.
2. Dans la Réponse de la direction<sup>2</sup>, la FAO a accepté la recommandation et s'est engagée à mettre à jour la Politique relative à l'égalité des sexes et à élaborer un Plan d'action d'ici à 2020.
3. En 2020, la FAO a mis à jour la Politique relative à l'égalité des sexes 2020-2030, se dotant ainsi d'un cadre institutionnel qui lui permet d'axer ses activités techniques et normatives sur quatre objectifs de parité hommes-femmes relevant de son mandat. Un rapport intérimaire sur les principaux éléments du projet de stratégie actualisée relative à la parité hommes-femmes a été présenté en novembre 2019 au Comité du Programme, à sa cent vingt-septième session (PC 127/4).
4. En décembre 2019, le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans l'actualisation de la stratégie de l'Organisation relative à la parité hommes-femmes et a dit attendre avec intérêt le Plan d'action de la FAO pour l'égalité des sexes qui devrait être élaboré en 2020 (paragraphe 10.c du rapport de la cent soixante-troisième session du Conseil)<sup>3</sup>.
5. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes sera élaboré en synergie avec la révision du Cadre stratégique et l'élaboration du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025. Le document de juillet 2020 intitulé Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa cent soixante-troisième session<sup>4</sup> précisait que d'ici à novembre 2020, la FAO établirait une synthèse des principaux domaines de travail et résultats liés à la parité hommes-femmes, jugés prioritaires pour l'exercice biennal en cours (2020-2021), afin de faire ressortir les liens existants entre la Politique actualisée relative à l'égalité des sexes et le Cadre stratégique.

## II. Informations actualisées sur les principales activités contribuant à l'élaboration du Plan d'action pour l'égalité des sexes

6. Afin d'éclairer le processus de planification dans le contexte du nouveau Cadre stratégique et du prochain Plan à moyen terme 2022-2025, la FAO a mené une évaluation pour recenser les principaux domaines de travail et résultats liés à la parité hommes-femmes, actuellement classés comme prioritaires dans le Cadre stratégique (exercice biennal 2020-2021) et leur contribution aux objectifs révisés de la Politique relative à l'égalité des sexes. En mettant en évidence les activités qui doivent être consolidées et les domaines susceptibles d'être améliorés, l'évaluation contribuera utilement à l'élaboration du Plan d'action.
7. Un processus de consultation interne avec le personnel du siège et des bureaux décentralisés a permis de faire le point sur les activités en matière de parité hommes-femmes relevant de divers produits, au titre des cinq objectifs stratégiques, et sur leur contribution aux objectifs révisés de la Politique relative à l'égalité des sexes. De nombreux produits ne faisant pas explicitement référence à la parité hommes-femmes dans leur énoncé, les plans de travail sous-jacents ont également fait l'objet d'un examen pour que toutes les activités ayant trait à la parité hommes-femmes soient effectivement prises en compte dans l'analyse.
8. Les produits ont été mis en correspondance avec les quatre objectifs actualisés de la Politique relative à l'égalité des sexes, ce qui permet à la FAO d'analyser ses activités actuelles par objectif. Pour chaque objectif, la FAO a recensé entre quatre et sept domaines de travail. Les données détaillées sont présentées ci-après.

---

<sup>1</sup> PC 126/4.

<sup>2</sup> PC 126/4 Sup.1.

<sup>3</sup> CL 163/REP.

<sup>4</sup> CL 164/LIM/3.

Domaines de travail au titre de l'Objectif 1: *Les femmes ont, au même titre que les hommes, une voix et un rôle de décideurs dans les institutions et les organisations rurales et dans la formulation des cadres juridiques, des politiques et des programmes.*

- a) Production de connaissances sur la participation des femmes et la prise de décisions dans les organisations et institutions rurales.
- b) Assistance technique pour la formulation et la mise en application de politiques et de cadres juridiques qui encouragent la participation et le leadership des femmes au même titre que les hommes.
- c) Développement des capacités pour favoriser une gouvernance plus inclusive des institutions rurales, notamment les organisations de producteurs et celles de la société civile.
- d) Appui technique et renforcement des capacités pour consolider le leadership et la participation des femmes au sein des institutions et organisations rurales.

Domaines de travail au titre de l'Objectif 2: *Les femmes et les hommes ont des droits égaux, accèdent aux ressources naturelles et productives et les contrôlent sur un pied d'égalité, afin de contribuer à l'agriculture et au développement rural durables et d'en bénéficier.*

- a) Production et diffusion de données ventilées par sexe sur l'accès des femmes aux ressources naturelles et productives, et leur contrôle sur celles-ci, notamment dans le contexte de conflits et de catastrophes.
- b) Production de connaissances sur les disparités entre les sexes s'agissant de l'accès aux ressources naturelles et productives et de leur contrôle, et sur les bonnes pratiques pour y remédier.
- c) Conseils techniques sur la formulation et la mise en œuvre de politiques et de cadres juridiques qui favorisent une gouvernance inclusive de la terre et autres ressources naturelles, ainsi que l'équité entre hommes et femmes pour l'accès à ces ressources et leur contrôle.
- d) Conseils techniques pour la formulation et la mise en œuvre de politiques, stratégies et investissements sensibles aux enjeux de la parité hommes-femmes, qui favorisent la biodiversité, la conservation, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.
- e) Renforcement des capacités des institutions et des organisations rurales afin de promouvoir un accès équitable des hommes et des femmes à des pratiques et à des technologies résilientes face au climat.

Domaines de travail au titre de l'Objectif 3: *Les hommes et les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux services, aux marchés et au travail décent, et le même contrôle des revenus et des avantages en découlant.*

- a) Production et diffusion de données ventilées par sexe sur l'emploi rural et l'accès aux services de soutien à l'agriculture, y compris la finance rurale, la protection sociale, l'appui aux entreprises et les services de conseil rural.
- b) Production de connaissances sur les disparités entre les sexes s'agissant de l'accès aux ressources naturelles et productives et de leur contrôle, et sur les bonnes pratiques pour y remédier.
- c) Production de connaissances et conseils techniques sur les liens entre la parité hommes-femmes et les investissements agricoles.
- d) Conseils techniques pour la formulation et la mise en œuvre de politiques et de stratégies qui facilitent l'accès des femmes rurales à un emploi décent et à des possibilités entrepreneuriales liées aux marchés agricoles et aux chaînes de valeur.
- e) Renforcement des capacités des institutions et des organisations rurales pour améliorer la fourniture de services tenant compte de la parité hommes-femmes (conseil, appui aux entreprises et services financiers).
- f) Renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour la conception et la mise en œuvre de politiques et programmes de protection sociale sensibles aux enjeux de la parité hommes-femmes.
- g) Appui technique pour promouvoir l'adoption et la diffusion d'approches intégrées favorables à l'autonomisation économique des femmes rurales.

Domaines de travail au titre de l'Objectif 4: *La charge de travail des femmes est réduite en leur ménageant un meilleur accès aux technologies, aux pratiques et aux infrastructures et en encourageant une répartition équitable des responsabilités, notamment au sein du ménage.*

- a) Production et diffusion de données ventilées par sexe sur la division des tâches entre les hommes et les femmes et sur l'utilisation du temps dans les travaux agricoles.
- b) Production de connaissances sur la charge de travail des femmes, ses conséquences et les solutions éventuelles.
- c) Appui technique aux homologues nationaux et développement de leurs capacités, afin de faciliter la recherche et la diffusion de technologies et de pratiques agricoles mieux adaptées aux femmes et plus économes en main d'œuvre.
- d) Appui technique en faveur de l'adoption d'approches visant à transformer les rapports entre les hommes et les femmes en vue de promouvoir une répartition équitable des tâches et des responsabilités, y compris au niveau des ménages.

9. L'évaluation montre que la contribution des activités de l'Organisation en matière de parité hommes-femmes à chacun des objectifs de la politique de la FAO relative à l'égalité des sexes est déjà importante. L'Organisation a mis au point un grand nombre de produits de la connaissance, de lignes directrices, d'outils d'évaluation et de matériels destinés au renforcement des capacités dans le domaine de la parité hommes-femmes. De solides résultats ont déjà été obtenus, pour tous les objectifs, mais les activités liées à la parité hommes-femmes ne sont pas uniformément réparties entre les quatre objectifs. Des activités importantes sont menées au titre des objectifs 2 et 3, qui sont traditionnellement du ressort de la FAO. Il sera toutefois nécessaire d'étoffer les activités au titre des objectifs 1 et 4, tout en poursuivant la consolidation des résultats obtenus au titre des deux autres objectifs.

10. L'évaluation souligne aussi la nécessité de consolider les interventions réussies et les pratiques prometteuses, et de les transposer à plus grande échelle, pour obtenir des effets multiplicateurs et renforcer l'impact, en particulier dans les pays. Durant le prochain exercice biennal, la FAO se concentrera sur la diffusion de ces produits de la connaissance, lignes directrices, outils d'évaluation et matériels de renforcement des capacités, par exemple en veillant à ce qu'ils soient disponibles dans plusieurs langues et en encourageant leur utilisation lors de l'élaboration de politiques et de programmes dans les pays. La FAO considèrera aussi comme prioritaire le développement de produits de la connaissance, par exemple les évaluations de la parité hommes-femmes par pays, qui peuvent contribuer à élargir la base de données factuelles sur la parité hommes-femmes dans l'agriculture, éclairer l'élaboration de politiques et de programmes aux niveaux national et régional et constituer une référence permettant de mesurer les progrès et l'impact des interventions de la FAO.

11. En outre, la FAO mettra progressivement l'accent sur l'application d'approches visant à transformer les rapports entre les hommes et les femmes, dans le but de combattre les causes profondes des inégalités entre les sexes, entre autres les normes socioculturelles discriminatoires et les stéréotypes sexistes, de s'adresser davantage aux hommes comme à des alliés, de désamorcer au sein des ménages les dynamiques néfastes qui sapent l'autonomie et le pouvoir décisionnel des femmes. Pour y parvenir, une collaboration plus étroite avec les partenaires présents dans chaque pays sera nécessaire, afin de tester des outils et des approches et de les appliquer.

12. Au cours du nouvel exercice biennal, la FAO établira des priorités claires répondant à chacun des objectifs de la Politique relative à l'égalité des sexes. Les produits et activités rattachés à la réalisation de chaque objectif feront l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs et de cibles sexospécifiques.

13. Il est prévu que la parité hommes-femmes jouera un rôle crucial dans le nouveau Cadre stratégique, qu'elle restera potentiellement un thème transversal et sera reflétée dans les domaines programmatiques prioritaires liés à des objectifs de développement durable (ODD) et à des cibles spécifiques. Il sera crucial d'inclure dans le nouveau Cadre stratégique les activités qui contribuent aux objectifs de la Politique relative à l'égalité des sexes, en tenant pleinement compte des leçons apprises.

14. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes sera achevé d'ici la mi-2021, en synergie avec l'élaboration de la version définitive du PMT 2022-2025.